

Réunion de Conseil Municipal du 31 août 2017

Étaient présents : R.LELIEVRE G.RIPEAUX B.LEMASSON C.FOUBERT B.LEBOUC R.DELAUNAY C.FERAULT D.GRAND T.GUILLOUARD C.PICHEREAU L.SAINT-MARTIN

Absentes excusées : C.COUBRUN V.BOUJU F.ADAM qui a donné pouvoir à G.RIPEAUX

-Devenir de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) appelé communément garderie du mercredi après-midi,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ont décidé de supprimer le service d'ALSH du mercredi après-midi compte tenu de la très faible participation (1 voire 2 ou 3 enfants tout au plus). Seul un accueil aura lieu le 1^{er} mercredi du mois de 14 heures à 17 heures pendant la période scolaire pour les enfants participant au club nature mis en place par une enseignante.

- Réaménagement des horaires d'un agent suite à la suppression des TAP

Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord pour le réaménagement des horaires d'un agent ce qui induit un changement au niveau de l'ALSH et de l'AGENCE POSTALE.



Les nouveaux horaires de l'ALSH (garderie) seront les suivants à compter du 4 septembre 2017 :

JOURS	ALSH MATIN	ALSH APRES-MIDI
LUN	7h-8h50	16h30-18h45
MAR	7h-8h50	16h30-18h45
MER		1er mercredi du mois de 14 h à 17 h
JEUD	7h-8h50	16h30-18h45
VEND	7h-8h50	16h30-18h45



Les nouveaux horaires d'ouverture de l'agence postale communale sont à compter du 4 septembre 2017 :

La POSTE Matin	La POSTE Après midi
fermée	15h15-16h15
9h-11h	15h15-16h15
9h-11h	fermée
9h -11h	15h15-16h15
9h-11h	15h15-16h15
9h-12h	

Vente de logements communaux :

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de ne pas mettre en vente ces logements.

Fait à Lignières-Orgères, le 1^{er} septembre 2017

Le Maire,

Raymond LELIEVRE